



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TRAIL DE L'ABONDIN 2026

Le Trail L'Abondin est une course nature disputée le Jeudi de l'Ascension (Jeudi 14 Mai 2026) sur un terrain comportant un certain nombre de caractéristiques techniques. Les participants sont tenus de respecter le règlement suivant afin de permettre à cette course de conserver l'esprit Trail.

Article 1 – Organisateurs

Le Trail l'Abondin est organisé par l'association **Speed Aisne Man** (association de coureurs amateurs de Vailly sur Aisne et ses environs)

Article 2 - Epreuves et parcours

Le Trail l'Abondin est une épreuve se déroulant dans les communes de Vailly sur Aisne et Aizy Jouy. Il est composé de 3 parcours à grande majorité sur sentiers qui s'effectuent en une boucle et d'un parcours de Randonnée pédestre : **La version pour l'édition 2026 est identique à celle de 2025, les parcours seront à l'envers par rapport aux années précédentes.**

L'ASCENSION: *28 km avec 800m de dénivelé positif*

Support des championnats de l'Aisne UFOLEP de trail long

LA DÉCOUVERTE: *15 km avec 500m de dénivelé positif*

Support des championnats de l'Aisne UFOLEP de trail court

*Pour être classé aux championnats, il faut porter le maillot du club représenté et être licencié
UFOLEP*

L'INITIATION: *8.5 km avec 200m de dénivelé positif*

RANDONNÉE : *-5 km avec 120m de dénivelé positif
-10 km avec 250m de dénivelé positif*

Les parcours sont balisés. Le balisage est effectué avec de la rubalise et des indications au sol.

L'organisateur du Trail l'Abondin se réserve le droit de modifier le parcours en fonction d'événements imprévus tels que droits de passages non obtenus et conditions climatiques. Il se réserve également le droit d'annuler ou de stopper la course si les conditions garantissant la sécurité des participants ne sont pas remplies. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

Article 3 - Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement dès la validation de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du présent règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit :

- Formellement respecter l'environnement (faune et flore), le balisage et les bénévoles,
- Emprunter les chemins balisés et ne rien jeter sur les sentiers,
- Porter assistance à tout coureur en situation difficile,
- Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.

De plus sont interdits sur les 3 parcours:

- Les suiveurs en VTT, à cheval ou à véhicule motorisé

Le non-respect de ces consignes entraînera automatiquement la disqualification.

Article 4 - Conditions de participation

Le Trail l'Abondin est ouvert à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non selon les années de naissance suivantes :

- Parcours du 28 km : être né à partir de **2006** (Espoir)

- Parcours du 15 km: être né à partir de **2008**(Junior)

- Parcours du 8.5km: être né à partir de **2010** (Cadet)

L'inscription de toute personne mineure à la date de la course devra être accompagnée **d'une autorisation parentale**. L'organisateur se réserve le droit de demander un justificatif de date de naissance.

CATEGORIES D' AGES 2024/2025

Les catégories d'âges sont celles de la **FFA** et sont **valables jusqu'au 31 octobre 2025**.

U18/Cadet	16 et 17 ans	2009 – 2010	15 km	CA			
U20/Junior	18 et 19 ans	2007 – 2008	25 km	JU			
U23/Espoir	20 à 22 ans	2005 – 2006	Illimitée	ES			
Senior	23 à 34 ans	1992 à 2003	Illimitée	SE			

Master	35 ans et +	1991 et avant	Illimitée	MA			
Détail de la catégorie Master							
		CATEGORIE		ANNEE NAISSANCE		AGE	
W35	M35	Masters 0	M0	1987	1991	35	39
W40	M40	Masters 1	M1	1985	1986	40	44
W45	M45	Masters 2	M2	1977	1981	45	49
W50	M50	Masters 3	M3	1972	1976	50	54
W55	M55	Masters 4	M4	1967	1971	55	59
W60	M60	Masters 5	M5	1962	1966	60	64
W65	M65	Masters 6	M6	1957	1961	65	69
W70	M70	Masters 7	M7	1952	1956	70	74
W75	M75	Masters 8	M8	1947	1951	75	79
W80	M80	Masters 9	M9	1942	1946	80	84
W85	M85	Masters 10	M10	1937	1941	85	89
W90	M90						
W95	M95						
W100	M100						

Article 5 - Inscriptions

Le nombre de dossards est limité à 800 au cumul des 3 courses soit:

- 300 participants au Trail du 28km
- 300 participants au Trail du 15km
- 300 participants au parcours du 8.5km

-Inscriptions par internet :

Jusqu'au Lundi 11 Mai 2026 à 00h00 dans la limite des places disponibles

Inscriptions via le site www.adeorun.com Inscriptions dans la limite des dossards disponibles.

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE

Rétractations

Tout engagement est ferme et définitif et ne donne pas lieu à remboursement en cas de non participation.

Changement de distance:

Si un participant souhaite changer de distance après inscription, il devra en informer l'organisation par mail: speedaisneman@gmail.com ou par téléphone au [0606844828](tel:0606844828)

Cependant, tout changement doit être communiqué avant **le Dimanche 10 mai 2026 à 00H00**

Le reste à charge est aux frais du participant, aucun remboursement ne pourra être demandé à l'organisation.

Article 6. Droits d'inscriptions

-Droits d'inscriptions sur place

	SUR PLACE
RANDONNÉE	dons libres

- Droits d'inscriptions Internet

	prix internet
RANDONNÉE	EUROS
PARCOURS 8.5KM	10 EUROS
PARCOURS 15 KM	15 EUROS
PARCOURS 28KM	20 EUROS

le Trail de l'Abondin 2026 soutient l'Association

C · H · L · O · E
&
Friends

<https://chloeandfriends.fr/>

-Il vous sera possible de faire un don à l'association chloéandfriends lors de votre inscription internet. la somme récoltée sera intégralement reversée à l'association chloéandfriends

Article 7 - Dossards

Les dossards seront remis dans la cour de l'école des garçons le Jeudi 14 Mai 2026 à partir de 7h30

Si manquant dans son dossier, le participant doit fournir l'un des éléments suivant pour obtenir son dossard :

PPS

Il ne sera fait aucune dérogation. Aucun dossard ne sera délivré et aucun remboursement ne sera consenti à tout participant ne présentant ce document.

En cas de retrait de dossard pour un autre coureur, une pièce d'identité du coureur absent sera demandée.

Toute rétrocession de dossard est interdite.

Article 8 - Départs et arrivées

Les départs ont lieu sur la Place du jeu de Paume.

- Départ de l'Ascension 28km : **9h00**
- Départ de la Découverte 15 km : **9h00**
- Départ de l'initiation 8.5 km **9h45**
- Départ de la Randonnée : **Départ libre de 8h00 à 9h05**

15 minutes avant le départ, les participants doivent se rendre dans le sas de départ pour le briefing.

Les arrivées ont lieu sur la Place du Jeu de Paume.

Article 9 - Equipements

L'organisateur du Trail de l'Abondin rappelle aux participants :

*Qu'un Trail de 8.5 km avec 250m de dénivelé positif peut **durer plus de 1h20** pour certains coureurs*

*Qu'un Trail de 15 km avec 500m de dénivelé positif peut **durer plus de 02H30** pour certains coureurs*

*Qu'un Trail de 28 km avec 800m de dénivelé positif peut **durer plus de 4H00** pour certains coureurs*

Qu'au mois de Mai, les conditions météos peuvent être mauvaises Il est de la responsabilité du participant de s'équiper en fonction des conditions météos et de son expérience dans ce type d'épreuve

Article 10 - Barrières horaires

Pour le parcours du 28 km, 2 barrières horaires seront en place:

- **Au 9eme Km (passage dans le village d'Aizy Jouy)**

temps maximum de passage: 1H20

- **Au Ravitaillement du 20 ème km :**

temps maximum de passage: 3h00

Article 10 - Ravitaillements

Les parcours se font en semi-autonomie. Le coureur devra être autonome entre 2 points de ravitaillement.

Sont prévus :

-L'Ascension 28 Km : 2 ravitaillements. A 9.5 km et à 18.5 km

-La Découverte 15 km : 1 ravitaillement Au 7eme km

-L'Initiation: Pas de ravitaillement sur le parcours

Un Ravitaillement est à disposition à l'arrivée pour tous les participants

Article 11 - Environnement

Nous avons la chance d'être dans un superbe environnement que nous aimons et respectons. Des poubelles seront à votre disposition aux ravitaillements, merci de respecter la nature...depuis 2019, l'organisation n'utilise plus de gobelets et de bouteilles en plastiques, il convient à chaque participant de s'équiper d'un contenant adéquat pour profiter des ravitaillements...

Article 12 - Abandons

En cas d'abandon, le coureur doit impérativement prévenir l'organisation et lui remettre son dossard.

[Un n° de téléphone unique sera à joindre en cas de problèmes sur le parcours : 0606844828](#)

Article 13 - Récompenses

-Un classement scratch des 5 premières femmes et 5 premières hommes sera réalisé par course

Article 14 - Sécurité / Assistance médicale

Un plan de sécurité a été mis en place avec des bénévoles ayant des formations de secouristes sur l'ensemble du parcours. En cas de problèmes, les bénévoles ou les coureurs auront la possibilité de joindre directement le directeur de course qui prendra les mesures nécessaires. Les traversées de routes sensibles de par leur trafic routier sont sécurisées en amont et en aval par des signaleurs. Bien que les signaleurs aient pour consigne de demander aux véhicules à moteur de s'arrêter pour laisser passer les coureurs, chaque participant doit admettre qu'il n'est pas prioritaire et doit s'attendre à céder le passage à tout véhicule ne s'arrêtant pas. Tout participant ne respectant pas cette consigne sera tenu pour responsable des conséquences de sa propre décision. Chaque parcours sera fermé par un serre file.

Article 15 - Assurance

L'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile pour couvrir sa propre responsabilité civile, celle de ses préposés et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe à chaque concurrent d'être couvert par une assurance personnelle ou individuelle Accidents

Article 16 - Droit à l'image

Par son engagement, le concurrent donne à l'organisateur, ainsi que ses partenaires et médias, un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant, et cède son droit à l'image dans le cadre de la promotion et de la communication de l'épreuve.